

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Corporation Or Sulliden Itée	15 octobre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds Énergie renouvelable Brookfield	15 octobre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Valener Inc.	18 octobre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Nunavut
Banque Toronto-Dominion (La)	19 octobre 2010	Ontario
Canadian Utilities & Telecom Income Fund	19 octobre 2010	Ontario
Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust	18 octobre 2010	Ontario
CNH Capital Canada Receivables Trust	15 octobre 2010	Ontario
Fonds Conservation Capitale de Prosperata	18 octobre 2010	Ontario
General Motors Company (actions ordinaires)	15 octobre 2010	Ontario
General Motors Company (actions privilégiées)	15 octobre 2010	Ontario
GWR Global Water Resources Corp.	18 octobre 2010	Ontario
Ivanhoe Mines Ltd.	18 octobre 2010	Colombie-Britannique
Lake Shore Gold Corp.	20 octobre 2010	Ontario
Man Canada AHL DP Investment Fund	14 octobre 2010	Ontario
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	15 octobre 2010	Ontario
Pathway 2010 GORR Limited Partnership	14 octobre 2010	Ontario
Pathway Mining 2010-II Flow-Through Limited Partnership	20 octobre 2010	Ontario
Sprott Physical Silver Trust	18 octobre 2010	Ontario
Tourmaline Oil Corp.	13 octobre 2010	Alberta
Whiterock Real Estate Investment Trust	20 octobre 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Nationale du Canada	20 octobre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds de placement immobilier Homburg Canada	20 octobre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Groupe Canam inc.	14 octobre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon
Groupe de Fonds BMO Nesbitt Burns	19 octobre 2010	Ontario
Fonds d'actions canadiennes sélectionnées		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Nesbitt Burns Fonds d'actions américaines sélectionnées BMO Nesbitt Burns Fonds d'obligations BMO Nesbitt Burns Fonds équilibré BMO Nesbitt Burns Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns Fonds Portefeuille équilibré BMO Nesbitt Burns Fonds Portefeuille de croissance BMO Nesbitt Burns Fonds Portefeuille de croissance maximale BMO Nesbitt Burns	15 octobre 2010	Ontario
Investissements Renaissance Fonds du marché monétaire Renaissance Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance Fonds de revenu à court terme Renaissance Fonds d'obligations canadiennes Renaissance Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance Fonds d'obligations de sociétés Renaissance Fonds équilibré canadien Renaissance <i>(auparavant Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance)</i> Fonds de dividendes canadien Renaissance <i>(auparavant Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance)</i> Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance Fonds de valeur de base canadien Renaissance Fonds de croissance canadien Renaissance Fonds d'actions américaines de valeur		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Renaissance		
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance		
Fonds d'actions américaines Renaissance		
Fonds de dividendes international Renaissance		
Fonds d'actions internationales Renaissance		
Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance		
Fonds des marchés mondiaux Renaissance		
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance		
Portefeuille optimal d'actions mondiales neutre en devises Renaissance		
Fonds de valeur mondial Renaissance		
Fonds de croissance mondial Renaissance		
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance		
Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance		
Fonds immobilier mondial Renaissance		
Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance		
Fonds du marché monétaire américain Renaissance		
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance		
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance		
Fonds d'obligations mondiales Renaissance		
Portefeuille optimal de revenu Renaissance		
Fonds de revenu diversifié Renaissance		
Fonds de revenu élevé Millénium Renaissance		
Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance		
Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance		
Fonds de croissance mondial neutre en		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
devises Renaissance		
Fonds accent mondial Renaissance		
Fonds accent mondial neutre en devises Renaissance		
Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance		
Fonds européen Renaissance		
Fonds asiatique Renaissance		
Fonds Chine plus Renaissance		
Fonds de marchés émergents Renaissance		
Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance		
Fonds de ressources mondial Renaissance		
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance		
Portefeuille équilibré de revenu Axiom		
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom		
Portefeuille équilibré de croissance Axiom		
Portefeuille de croissance à long terme Axiom		
Portefeuille canadien de croissance Axiom		
Portefeuille mondial de croissance Axiom		
Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom		
Portefeuille 100 % actions Axiom		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Canadien BluMont	12 octobre 2010	Ontario
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique	20 octobre 2010	Ontario
Fonds de capital Goodwood	18 octobre 2010	Ontario
Fonds Sprott	19 octobre 2010	Ontario
Fonds d'actions mondiales Sprott Fonds toutes capitalisations Sprott		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	14 octobre 2010	17 avril 2009
Brookfield Properties Corporation	14 octobre 2010	15 décembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Augen Gold Corp.	2010-09-30	7 974 500 unités accréditatives et 3 767 000 unités	2 394 780 \$	1	11	2.3
Canamex Silver Corp.	2010-10-08	6 000 000 d'unités	300 000 \$	8	10	2.3 / 2.5
Cincinnati Bell Inc.	2010-10-07	billets	13 469 950 \$	2	2	2.3
Colt Resources Inc.	2010-09-21	720 000 unités	180 000 \$	0	3	2.3
CommunityLend Inc.	2010-09-09 2010-09-16 2010-09-17 2010-09-23 2010-09-24 et 2010-09-30	titres d'emprunt et contrats d'investissement	38 600 \$	2	8	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Corporation Minière Golden Share	2010-09-30	8 519 998 actions ordinaires et 6 374 999 bons de souscription	937 800 \$	28	11	2.3 / 2.5
Corporation Minière Niogold	2010-09-30	500 000 actions ordinaires	175 000 \$	1	0	2.13
Corporation Minière Osisko	2010-10-01	17 100 actions ordinaires	299 250 \$	11	0	2.3
Corporation Minière Osisko	2010-10-07	864 127 actions ordinaires	15 122 223 \$	0	18	2.3
Corsa Capital Ltd.	2010-09-30	154 319 800 reçus de souscription	69 443 910 \$	1	227	2.3
Cowichan District Financial Centre Limited Partnership	2010-09-27 au 2010-09-30	692 500 unités de catégorie A	692 500 \$	1	13	2.3 / 2.10
DineEquity, Inc.	2010-10-06	billets	4 482 485 \$	1	2	2.3
Everett Resources Ltd.	2010-09-27	7 500 000 unités	412 500 \$	12	16	2.3 / 2.5
Exploration Diamond Frank inc.	2010-10-06	12 000 000 d'unités	3 000 000 \$	5	61	2.3
Exploration First Gold inc.	2010-10-01	750 000 actions ordinaires	282 500 \$	0	1	2.13
Exploration Z-Gold Inc.	2010-10-07	250 000 actions ordinaires	55 000 \$	1	0	2.13
Exploration Z-Gold Inc.	2010-10-07	400 000 actions ordinaires, 1 600 000 actions accréditives et 1 000 000	400 000 \$	13	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		de bons de souscription				
Exploration Z-Gold Inc.	2010-10-13	149 000 actions ordinaires, 1 341 000 actions accréditatives et 1 490 000 bons de souscription	298 000 \$	25	0	2.3
Fonds de Démarrage Centria Capital, s.e.c.	2010-10-06	148 886 parts de catégorie A	1 500 000 \$	1	0	2.3
Hinterland Metals Inc.	2010-09-30	3 750 000 unités	375 000 \$	2	37	2.3
IGW Real Estate Investment Trust	2010-09-27 au 2010-09-30	948 000 unités convertibles, 147 814 unités de catégorie AAA, 78 236 unités de catégorie II série 1, 46 236 unités de catégorie II série 3, 28 236 unités de catégorie II série 5A et 123 236 unités de catégorie II série 7A	1 373 975 \$	2	30	2.3 / 2.9
Intelsat Jackson Holdings S.A.	2010-09-30	billets	19 055 000 \$	1	4	2.3
Mark Limited Partnership (The)	2010-09-27	250 parts de société en commandite	500 000 \$	8	7	2.3 / 2.4
Métaux Focus Inc. (Les)	2010-10-01	2 895 000 unités	289 500 \$	4	9	2.3 / 2.5 / 2.24

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Métaux Focus Inc. (Les)	2010-10-04	3 956 466 actions ordinaires et 1 978 233 bons de souscription	336 299 \$	1	0	2.12
Mines Argex Inc. (Les)	2010-09-29	17 500 000 bons de souscription spéciaux	5 250 000 \$	4	27	2.3 / 2.10
Opawica Explorations Inc.	2010-10-01	6 050 000 unités	605 000 \$	1	29	2.3 / 2.5
Optosécurité Inc	2010-08-26	300 000 actions privilégiées catégorie C	300 000 \$	5	0	2.3
Pan American Lithium Corp.	2010-09-29 et 2010-10-04	5 432 873 unités	814 931 \$	50	14	2.3
Ressources Dianor Inc.	2010-10-04	3 800 000 actions ordinaires et 34 000 000 bons de souscription	304 000 \$	0	2	2.3
Ressources Majescor Inc.	2010-08-06	200 000 unités	50 000 \$	0	2	2.3
Ressources Métanor Inc.	2010-10-08	1 500 000 actions ordinaires	750 000 \$	2	0	2.10
Ressources Threegold Inc. (Les)	2010-09-30	3 916 632 unités	234 998 \$	12	13	2.3 / 2.5 / 2.24
SNS Precious Metals Inc.	2010-10-01	200 000 actions ordinaires	20 000 \$	1	0	2.13
Taku Gold Corp.	2010-09-20	1 800 000 actions ordinaires	468 000 \$	1	3	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Tecnologies D-Box Inc.	2010-10-05	3 947 368 actions ordinaires catégorie A	1 500 000 \$	1	0	2.10
Titan International Inc.	2010-10-01	billets	3 204 446 \$	1	2	2.3
Valeant Pharmaceuticals International	2010-09-28	billets	1 514 982 \$	1	5	2.3
Walton Southern U.S. Land 2 Investment Corporation	2010-10-08	66 932 actions ordinaires catégorie B	669 320 \$	3	24	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Bison Income Trust II	2010-08-13 2010-08-18 2010-08-19	144 000 parts	1 440 000 \$	1	2	2.9, 2.10
Dynamic Alpha Performance Fund	2009-07-01 au 2010-06-30	5 264 783,18 parts de catégorie A, F et T	38 338 220,73 \$	124	478	2.3, 2.10
Dynamic Contrarian Fund	2009-07-01 au 2010-06-30	1 343 579,04 parts de catégorie A et F	8 729 551,26 \$	19	242	2.3, 2.10
Dynamic Income Opportunities Fund	2009-07-01 au 2010-06-30	163 312,98 parts de catégorie A et F	1 699 127,39 \$	2	46	2.3, 2.10
Dynamic Power Emerging Markets Fund	2009-07-01 au 2010-06-30	875 014,29 parts de catégorie A,	4 202 945,72 \$	20	75	2.3, 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		F, FC et C				
Dynamic Power Hedge Fund	2009-07-01 au 2010-06-30	1 660 234,27 parts de série A, F, FC et C	66 312 371,42 \$	75	671	2.3, 2.10
Dynamic Real Estate & Infrastructure Income Fund	2009-10-29 au 2010-06-30	8 461 582,98 parts de série A et F	87 256 678,35 \$	1	479	2.3, 2.10
Fonds d'actions canadiennes Newport	2010-09-11 au 2010-09-24	5 920,97 parts	738 305 \$	1	43	2.3
Fonds de croissance Sélect	2006-03-31	1 410,64 parts	250 000 \$	1	0	2.10
Fonds de croissance Sélect	2007-03-31	769,62 parts	150 000 \$	1	0	2.19
Fonds de croissance Sélect	2008-01-31 2008-12-31	908,72 parts	150 000 \$	2	0	2.19
Fonds de croissance Sélect	2009-01-31	1 029,19 parts	150 000 \$	1	0	2.10
Fonds de rendement Newport	2010-09-11 au 2010-09-24	13 537,49 parts	1 560 979,12 \$	1	44	2.3
GE Asset Management Canada Fund – Canadian Equity Section	2008-09-02 2008-12-31	1 089 216,76 parts	13 070 048,73 \$	1	0	2.3
M-L International Investment Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	2 632 985,52 parts	217 944 390,64 \$	2	2	2.3
Pier 21 Global Value Pool	2010-10-01	73 794,93 parts	750 000 \$	1	0	2.3
Prosperity Balanced Fund	2008-02-05 au 2008-12-31	7 373 265,49 parts	55 528 769,16 \$	70	114	2.3
Rendez-vous Global Equity Fund,	2008-01-04 2008-01-31	76 244,86 parts	7 618 000 \$	9	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Limited Partnership	2008-02-29 2009-04-30 2008-06-30					
Rendez-vous Global Equity Fund, Limited Partnership U.S.	2008-01-04 2008-04-30 2008-06-30	51 513,54 parts	5 157 000 \$US	3	0	2.3
Sigorian Capital Holding Inc.	2010-09-28 2010-09-30	90 000 actions ordinaires	135 000 \$	0	4	2.3, 2.5
Treesdale Canada Finance Limited Partnership	2010-09-09	Parts de société en commandite	2 820 000 \$	24	3	2.3
Treesdale Canada Limited Partnership	2010-09-09	Parts de société en commandite	1 680 000 \$	24	3	2.3
Wynchurch Capital Partners III, L.P.	2010-09-30	Parts de société en commandite	31 807 195,26 \$	4	17	2.3
York Credit Opportunities Unit Trust	2010-10-01	Parts	1 787 625 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 octobre 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le 18 octobre 2010 (la « dispense demandée ») :

1. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
2. Les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2010;
3. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
4. La circulaire de sollicitation de procurations datée du 16 avril 2010.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 18 octobre 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0618

Corporation Or Sulliden Ltée

Vu la demande présentée par Corporation Or Sulliden Ltée (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 octobre 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 15 octobre 2010 (la « dispense demandée ») :

1. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 30 avril 2010;

2. Les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 juillet 2010;
3. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 avril 2010;
4. La circulaire de sollicitation de procurations datée du 18 août 2010.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 14 octobre 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0613

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».